

SOMMAIRE

TITRE I - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES	4
CHAPITRE I - Règlement applicable à la Zone U	5
TITRE II - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A URBANISER	16
CHAPITRE I - Règlement applicable à la Zone 1AU	17
TITRE III - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES AGRICOLES	24
CHAPITRE I - Règlement applicable à la Zone A	25
TITRE IV - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES NATURELLES ET FORESTIERES	31
CHAPITRE I - Règlement applicable à la Zone N	32
ANNEXES	37
Glossaire	38
Recommandations paysagères	45
Palette de couleurs conseillées pour le traitement des façades (création / rénovation)	55
Servitudes de vue	56

Le Plan Local d'Urbanisme de Roncherolles-sur-le-Vivier a été établi sur la base des règles applicables au 31/12/2015 comme le permet l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015.